



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19  
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Le 7 juin 2016

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2016

L'an deux mil seize, le trois juin à vingt heures trente-huit minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

### Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame AH TONG-PLANTIER, ayant donné pouvoir à Monsieur CARON,
- Monsieur CHAUSSARD, ayant donné pouvoir à M. MAILLARD,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 14 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

## L'ORDRE DU JOUR APPELLE

Madame le Maire donne un point de la situation de la crue de l'Essonne avant de reprendre l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- Le pic de crue est annoncé pour Vayres/Boutigny à partir de samedi 04 juin 4h du matin.
- Les riverains potentiellement concernés ont été contactés dès mardi soir pour prendre des dispositions de mise en sécurité des biens et des personnes.
- La résidence du moulin de Bélesbat a déjà été isolée électriquement depuis le 03 juin 12h00 et l'évacuation des habitants est en cours.
- L'alimentation électrique du forage d'eau potable (situé à proximité du golf) est sécurisée par un groupe électrogène de secours.
- La station d'épuration pourra être coupée électriquement dès que le niveau de l'eau sera jugé inquiétant. Il est donc demandé à la population de restreindre sa consommation d'eau durant le week-end pour ne pas saturer les réseaux (message téléphonique aux abonnés, panneau numérique et site internet).
- Le Siarce émet un bulletin deux fois par jour et nous sommes également en lien avec la cellule de crise de la Préfecture.
- La commune de Boutigny/Essonne a ouvert un centre d'hébergement de secours au gymnase si besoin.

## *I) Désignation du coordonnateur pour le prochain recensement 2017*

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le prochain recensement de population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Un coordonnateur doit être désigné pour superviser ce recensement et éventuellement, un ou plusieurs coordonnateurs adjoints peuvent être nommés.

Monsieur GRARD Jean-Claude se propose comme coordonnateur et M. BARBOT Jacques comme coordonnateur adjoint.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte que M. GRARD soit coordonnateur et M. BARBOT coordonnateur adjoint pour le recensement de la population 2017.**

## *II) PNR : Mise en œuvre de la seconde phase du TEPCV*

Une deuxième phase d'appel à initiatives "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) a été lancée par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en coordination avec le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Suite à la signature de la Convention-cadre de mise en œuvre du programme "TEPCV" par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer, et par le Parc naturel régional du Gâtinais français en date du 12 octobre 2015 ainsi que l'appel à projet lancé par le PNRGF auprès des collectivités de son territoire pour faire émerger de nouvelles actions dans le cadre de la seconde phase de l'appel à projets "TEPCV", le PNRGF a déposé sa candidature pour cette seconde phase d'appel à projets TEPCV en date du 5 février 2016. Le PNRGF demande ainsi aux communes concernées de délibérer pour pouvoir donner suite si le PNRGF et les communes sont sélectionnées.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer tout document permettant de donner suite à la sélection de la commune de Vayres sur Essonne à l'appel à projet lancé par le Parc naturel régional du Gâtinais français, pour la mise en œuvre de la seconde phase du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».**

## *III) Demande de subvention départementale « plan de relance »*

Un projet d'amélioration du carrefour entre la rue du Sourdet et la Route Nationale est envisagé. Lors de la commission travaux du 26 mai 2016, il a été proposé de mettre 3 feux avec boucles de détection et 1 traversée piétons. La rue du Sourdet resterait ainsi en double sens. Un devis a été établi pour un montant de 32 779,14 € H.T, auquel il convient d'ajouter une détection pour la sortie de la première propriété de la voie (devis en attente).

Madame le Maire propose de solliciter la subvention départementale « plan de relance » qui peut être demandée jusqu'à fin juin 2016, pouvant s'élever à 80% du projet total (avec un plafond fixé à 39796,25€ HT pour Vayres sur Essonne). La subvention demandée sera donc de 31837€ HT maximum.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à 1 voix contre et 13 voix pour et la demande de subvention au Conseil Départemental à l'unanimité.**

## *IV) Compte-rendu de la commission travaux*

### Point sur les travaux des fenêtres de la mairie.

Le remplacement des portes et fenêtres du rez-de-chaussée a été réalisé par la société Essonne Ouvertures qui ne pourra honorer la deuxième phase de remplacement des fenêtres de l'étage (montant de 11 874 € H.T. initialement prévu). D'autres devis ont été demandés.

- **Auréliane menuiserie** pour 15 055,95 € H.T. (marque de fenêtres différente de celles du rez-de-chaussée),
- **FDSE** pour 12 476,19 € H.T. (marque identique à celles posées rez-de-chaussée).

Malgré le montant supérieur de 602,19 € H.T. par rapport au devis initial d'Essonne Ouvertures, la commission propose de retenir la société FDSE pour le remplacement des fenêtres de l'étage.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le devis de la société FDSE.**

D'autres devis vont être demandés pour la pose des stores.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

#### Sécurisation de la route de Boutigny.

La sécurisation de la route de Boutigny est à l'étude avec l'UTD du Conseil Départemental. En attendant une proposition d'implantation, des estimations ont été demandées pour :

- un rétrécissement de chaussée avec coussin berlinois 9 459,60 € H.T.
- un plateau ralentisseur de 9 mètres de long avec gestion des eaux 14 211,10 € H.T.

Un devis a également été demandé pour la réalisation de l'arrêt de bus de Belesbat aux normes PMR, pour un montant de 12 043,10 € H.T.

Le plan de financement de ce projet est encore à élaborer.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

#### Agrandissement et rénovation de la salle Cardon

Un appel à candidature de maîtrise d'œuvre avec publicité a été fait pour un montant de projet de 450 000€ HT. Deux cabinets d'architecture ont répondu à l'offre : EGC et Mme Mella.

Au vu des critères de sélection de l'appel à candidature, c'est le cabinet d'architecture de Mme Mella qui arrive en tête.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le choix du cabinet d'architecture de Mme Mella.**

#### Guirlandes de Noël

La commission propose d'acheter 250ml de guirlandes à leds blanches, avec ajout de motifs pétillants, pour que l'ensemble du sapin soit couvert, pour un montant de 2090€ HT chez DECOLUM.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le projet d'achat de guirlandes à une voix contre et 13 voix pour.**

#### Camera entrée de ville

La CCVE ayant pris la compétence de la vidéo-protection d'entrées de villes démarre les installations des caméras sur les communes. L'extinction de l'éclairage public de six heures par nuit n'a pas été prise en compte sur ce projet et pose un problème d'alimentation électrique. Un surcoût de travaux est à prévoir pour chaque caméra ) (4 prévues sur la commune) (alimentation, donc pose de câble + abonnement non prévu dans l'enveloppe initiale et qui serait à la charge de la commune.

Mr Maillard s'élève contre le fait que ce surcoût soit à la charge de la commune.

L'ensemble du Conseil Municipal rappelle d'une part qu'il s'était prononcé contre l'installation de caméras en entrées de ville lorsque la commune a installé les caméras sur les bâtiments publics et que d'autre part la CCVE ayant pris la compétence elle se doit de gérer l'ensemble (installation et fonctionnement).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse à l'unanimité d'engager des frais communaux sur le projet communautaire d'installation des caméras d'entrées de ville.**

Pour information, Madame le Maire a demandé à la CCVE une signalisation des points d'arrêts du MobiVal sur la commune, pour inciter à son utilisation. En attendant des panneaux uniformisés sur l'ensemble des communes, des « autocollants » devraient être installés.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

#### *V) Demande auprès du SIREDOM de l'installation d'une plateforme « PAVE »*

Concernant les nouveaux points d'apport volontaire enterrés installés par le SIREDOM avec bacs pouvant accepter le même tri que chez les riverains (bac jaune avec plastique, carton, métal, papier possibles), la CCVE et le SIREDOM ont signé une convention avec comptage des tonnages récupérés sur ces nouvelles plateformes donc « perdus » de la collecte au porte à porte pour une compensation financière versée à la CCVE si besoin.

Ce point étant éclairci, la commission travaux propose que la commune se porte candidate pour recevoir une de ces nouvelles plateformes. Celle-ci ne pourra être installée qu'à la place des containers actuels, faute d'autre solution technique et malgré le fait qu'il serait préférable que ces nouvelles plateformes soient bien visibles pour inciter au tri. La convention tripartite engage la commune à mettre un terrain à disposition, le SIREDOM à faire l'installation et la collecte. Le programme d'installation étant déjà planifié dans d'autres communes, jusqu'à fin 2017, nous ne pourrions en bénéficier que début 2018.

Mr Maillard émet une réserve : à terme, le risque est la suppression de la collecte des poubelles jaunes au porte à porte, ce qui deviendrait une suppression du service, préjudiciable en particulier pour les personnes âgées.

Mr Caron n'est pas d'accord sur l'installation vers le cimetière (pas très visible) car cela ne correspond plus tout à fait à la démarche proposée par le SIREDOM.

Madame le Maire propose d'adapter la signalétique pour que ce point de tri soit signalé dès le carrefour de la mairie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à 4 voix contre et 10 voix pour la demande d'installation d'une plateforme PAVE chemin d'Orveau au SIREDOM.**

## *VI) Appel d'Offre rénovation ferme du Château*

### **Point sur la réhabilitation de la ferme du Château.**

Un premier appel d'offre s'est avéré infructueux par manque de candidats. La commune a relancé une procédure MAPA (marché à procédures adaptées) jusqu'au 31 mai 2016.

La société Destas & Creib a répondu pour un devis de 77 000 € H.T.

Il faut maintenant faire le montage financier du projet avec l'aide de Soliha Essonne, maître d'œuvre.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le choix de la société Destas & Creib lorsque le montage financier du projet sera finalisé.**

## *VII) Compte-rendu de la commission scolaire*

### **Prévision des effectifs pour la rentrée 2016**

**Ecole maternelle : 5 PS /14 MS / 7 GS total effectifs : 26 élèves.**

Une fermeture différée a été décidée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Un comptage sera effectué à la rentrée. Si les effectifs remontent pendant les vacances à plus de 31 élèves, la fermeture devrait être annulée.

Cette fermeture entraîne la suppression d'un poste d'ATSEM (actuel 1,5 poste). Avec la prise d'un congé parental d'un an d'un des deux agents, il faudra procéder à un recrutement d'un demi-poste de remplacement.

**Ecole élémentaire : 12 CP/10CE1/16CE2/9CM1/14CM total effectifs : 61 élèves (effectif en hausse).**

### **Bilan NAP 2015-2016**

**Fréquentation :** toujours plus de fréquentation le mardi et le jeudi ce qui laisse penser que c'est un choix des familles.

**Maternelle :** 72% mardi et jeudi 60% lundi et vendredi

**Elémentaire :** 92% mardi et jeudi 56% lundi et vendredi

### **Fonctionnement :**

- Quelques enfants posent des problèmes lors de certaines activités. Un courrier sera envoyé aux parents si les comportements ne s'améliorent pas. Une exclusion temporaire pourra être envisagée si besoin.

- Le manque de salles reste un problème important pour le fonctionnement de certaines activités (théâtre, musique, arts plastiques)

- Un temps de coordination supplémentaire est nécessaire le mardi et le jeudi à 15h15 pour préparer les activités.

- Un sondage auprès des enfants pour connaître leurs préférences au niveau des activités est nécessaire

- Quelques problèmes au niveau des inscriptions car les enfants veulent tous les mêmes activités, le sport notamment.

#### Activités :

De nouvelles activités ont été mises en place cette année : chant- anglais – secourisme- théâtre – jardinage- Hip Hop.  
Coût des intervenants de 25 à 45 €/h.

#### Prévisions NAP 2016-2017 :

- Un atelier de loisirs créatifs, un atelier d'animation audiovisuelle, un atelier de construction de nichoirs sont prévus en plus des ateliers actuels.
- Répartition des enfants sur 7 groupes comme cette année : 2 en maternelle (PS+ MS) et 5 en élémentaire. Reste à trouver une solution pour le groupe de GS (quelqu'un pourrait aller le chercher dans la classe)
- Mise en place d'une personne pour le temps de coordination du mardi et jeudi.

#### Organisation temps du midi :

Depuis le 9 mai 2016, une personne supplémentaire travaille sur les deux heures du temps de restauration : cela permet la création de petits groupes pour des activités dans la salle Védrine ou Lebas en cas de mauvais temps et une meilleure répartition des groupes durant la récréation.

#### Commission jeunes :

Les jeunes ont proposé la création d'un nouveau jeu pour la fête du village (réalisé avec l'aide de parents), ainsi qu'un parcours VTT (en cours d'élaboration) et l'installation de tables de pique-nique à la pointe de Belesbat ( déjà validées au budget 2016).

**Le Conseil Municipal prend acte.**

### VIII) Modification des tarifs périscolaires

La commission scolaire propose une mise à jour des tarifs périscolaires en incluant dorénavant un quotient familial sur les garderies du matin et du soir, comme pour la cantine antérieurement et en uniformisant un peu plus les tarifs en maternelle ou élémentaire.

Les tarifs pour les NAP restent inchangés pour la rentrée 2016-2017.

Accueil du matin	7h20- 8h20	Tarif	Quotient familial	Chiffre CAF
	1er enfant	1,50€	<6020€	3 et moins
		1,70€	6020<9183€	4-5
		1,60€	>9183€	6 et plus
	2 <sup>ème</sup> enfant	1,35€	<6020€	3 et moins
		1,44€	6020<9183€	4-5
		1,53€	>9183€	6 et plus
<b>Accueil du soir</b>	<b>16h30-18h30</b>			
Ecole maternelle	1 <sup>er</sup> enfant	3,00€	<6020€	3 et moins
Goûter compris		3,20€	6020<9183€	4-5
		3,40€	>9183€	6 et plus
	2 <sup>ème</sup> enfant	2,70€	<6020€	3 et moins
		2,88€	6020<9183€	4-5
		3,06€	>9183€	6 et plus
Ecole élémentaire	<b>16h30-18h30</b>			
Sans goûter	1 <sup>er</sup> enfant	2,80€	<6020€	3 et moins
		2,90€	6020<9183€	4-5
		3,00€	>9183€	6 et plus
	2 <sup>ème</sup> enfant	2,52€	<6020€	3 et moins
		2,61€	6020<9183€	4-5
		2,70€	>9183€	6 et plus

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette nouvelle grille tarifaire à l'unanimité.**

## *IX) Echange de parcelles lieu-dit « Les prés aux loups »*

M. et Mme Collet sont demandeurs pour échanger avec la commune des parcelles situées au lieu-dit « les prés aux loups ». Un bornage a été effectué sur la parcelle communale AD139 afin de créer un lot A de 1479m<sup>2</sup> qui sera échangé et un lot B de 96a04ca qui sera conservé.

L'échange portera donc sur les parcelles AD120, AD133, AD142 d'un total de 1455m<sup>2</sup> ayant toutes un accès à la rivière avec le lot A de la parcelle AD139 de 1479m<sup>2</sup>. Une servitude de passage au profit de la commune sera aussi instituée sur la parcelle AD131 et une servitude de passage au profit de M. et Mme Collet sera instituée sur la parcelle AD142 après l'échange.

Les frais de bornage et acte seront à la charge des demandeurs.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ce principe d'échange et de servitude de passage sur ces parcelles.**

## *X) Délibération sur l'arrêté préfectoral portant sur la fusion des syndicats de gestion d'eau et d'assainissement*

Conformément à l'arrêté portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale, le Préfet de l'Essonne propose par arrêté la fusion des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE),
- Syndicat intercommunal d'assainissement de Lardy, Janville, Bouray,
- Syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles-Saint Vrain,
- Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Juine,
- Syndicat intercommunal des eaux entre Rémarde et Ecole.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet de fusion des syndicats de gestion d'eau et d'assainissement.**

## *XI) Questions diverses*

Pour la rentrée 2016-2017 les tarifs de la carte Sco'R et la carte Imagine'R seront porté à 119€ et 166,95€ respectivement grâce à une subvention de 50% du Conseil Départemental. Cette subvention ne concernera plus les lycéens à la rentrée 2016-2017.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

A l'initiative de M. Boussard, une exposition sur la guerre de 14-18 aura lieu du 10 au 14 novembre 2016 salle Cardon. La commission loisirs recherche tout témoignage et documents de cette période.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

La fête du patrimoine aura lieu le 18 septembre. Il est prévu une randonnée VTT et une randonnée pédestre, un pique-nique aux étangs de Vayres organisés par la municipalité ainsi qu'un vide grenier par le Foyer rural.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

Parc du Gâtinais :

Le PNR propose aux communes la plantation d'arbres fruitiers pour créer des vergers communaux. La commune s'est portée volontaire.

La commune s'est également portée volontaire pour tester le système Rézopouce (autostop sécurisé par inscription) avec des points de rencontre sur la commune, à spécifier (en accord avec nos fiches actions de l'agenda21).

**Le Conseil Municipal prend acte.**

M. Grard signale le chauffeur de car indélicat qui se gare tous les matins (en attente de démarrer sa tournée) après le rond-point de Vayres et qui a détruit la plate-bande de pelouse. La commune va demander à ce chauffeur de se garer dans le chemin du rond-point, moins fragile.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

M. Maillard rend compte de la dernière réunion du SPANC du PNR. Une amende de 86 € a été instaurée pour les prises de rendez-vous chez les particuliers non honorés. Il n'y aura plus de subvention pour les travaux de rénovation d'assainissement non collectif à partir de la quatrième tranche. Nous avons inscrit la commune sur la troisième tranche.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

M. Maillard rend compte de la dernière réunion sur la sécurisation de l'eau potable. Les études sont toujours en cours. Un nouveau forage test sera effectué à Maisse en vue de diminuer par dilution le taux de sélénium de l'eau fournie à Vayres. Les résultats de la qualité de l'eau de Maisse sont en attente. L'eau de Boigneville s'est révélée peu satisfaisante (présence de sélénium et de nitrates).

**Le Conseil Municipal prend acte.**

M. Grard rend compte de la première réunion à la CCVE sur les services à la personne : Présentation des différents services publics proposés par la CCVE. Du fait du grand nombre de demandes et du manque de locaux, les différents services ne recevront dorénavant que sur rendez vous. La CCVE doit promouvoir ces nouveaux services (bulletin, site internet etc..).

**Le Conseil Municipal prend acte.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 42.

A la demande de M. Maillard, le Conseil Municipal est rouvert à 22h45. M. Maillard rappelle que les horaires du bureau de poste de Boutigny sont appelés à être restreints à 4 demi-journées par semaine selon décision de La Poste. C'est une diminution du service public, les commerces de proximité ne pouvant rendre les mêmes services (tout particulièrement bancaires).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte une motion pour le maintien des horaires actuels du bureau de poste de Boutigny sur Essonne.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Le Maire,  
Jocelyne BOITON.

